

**Rénovation du sol sportif des installations d'athlétisme et remplacement du système d'arrosage du stade du Croset – Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. ANALYSE DE LA SITUATION**

Le système actuellement en fonction pour l'arrosage des terrains de sports date de 1974. Il est constitué de 4 lances d'arrosage par terrain, situées aux 4 points cardinaux de ces derniers.

La pression fournie aujourd'hui par le Service des eaux de la Ville de Lausanne ne permet plus un arrosage convenable de l'ensemble de ces installations. De plus, cet arrosage, de type agricole, est gros consommateur d'eau de par le fort débit qui l'alimente. La manutention nécessaire pour la pose et la dépose des lances d'arrosage peut être fortement réduite par l'installation d'un système plus moderne.

Enfin, plusieurs fuites ont été colmatées ces dernières années sur les tubes d'alimentation enterrés, nécessitant pour ces réparations des travaux de fouilles importants. Actuellement, une nouvelle fuite est à déplorer près de l'anneau d'athlétisme.

Les installations d'athlétisme du stade du Croset ont été réalisées en 1984. Elles comprennent:

- quatre couloirs de 400 mètres,
- une aire de saut en hauteur et de basket-ball,
- une piste d'élan pour le javelot,
- deux couloirs pour le saut en longueur,
- des aires pour le lancer du poids, du disque ou du marteau,
- une fosse pour le 400 m steeple,
- au centre, un terrain de football.

Ces nouvelles installations représentaient la 2<sup>e</sup> étape du projet d'aménagement général de la place de sports du Croset, décidé et accepté en 1976. Elles sont aujourd'hui totalement amorties.

L'infrastructure et le revêtement synthétique de ces installations sont perméables à l'eau. Un caniveau à l'intérieur de la piste permet l'évacuation de l'eau de surface.

La sous-couche est en granulés de caoutchouc noir et la couche de finitions est en polyuréthane appliqué par protection. Il est à noter qu'en 1984, la décision avait été prise de n'appliquer qu'une seule couche de vernis de surface de couleur verte, en lieu et place de deux couches. Seul le terrain de basket-ball, situé sur la partie de la demi-lune, a reçu un retopping en 1988.

Vu la forte dégradation de ces installations en 2004, la Municipalité a mandaté Monsieur Hediger de l'entreprise STS, afin de dresser l'état de la situation et de procéder à la mise en soumission des travaux nécessaires à cette rénovation.

De son rapport, il ressort que près de 50 % de la couche de polyuréthane a disparu et que le reste est fortement usé.

Les caniveaux intérieurs sont fissurés à de nombreux endroits et les couvercles sont constamment cassés. L'accrochage du sol sportif contre les bords est insuffisant, favorisant ainsi son soulèvement. Il est donc urgent de réparer les caniveaux et d'appliquer au plus vite une couche de protection sur le granulat de pneu, afin d'éviter une dégradation accélérée et donc la nécessité de remplacer la totalité du revêtement.

Suite au refus du Conseil communal du mois de mars 2005, la Municipalité a décidé de reporter d'une année ces travaux. Il va sans dire que les dégradations se sont amplifiées et qu'un nouveau report pour cette rénovation est fortement déconseillé en fonction du risque évident de devoir remplacer la totalité du revêtement et l'impossibilité de pouvoir continuer à utiliser le système d'arrosage actuel. Une nouvelle mise en soumission a été faite en automne 2005 et, fort heureusement, les prix ont été confirmés pour ce qui concerne l'arrosage. Ils sont même inférieurs à ceux prévus initialement pour la rénovation des installations d'athlétisme, la conjoncture du moment ayant permis d'obtenir de meilleures offres.

## 2. PROPOSITION DE RENOVATION

- Pose d'un nouveau système d'arrosage automatique pour les 2 terrains de sports.
- Rénovation du sol des installations d'athlétisme par l'application d'une couche de caoutchouc EPDM rouge de 8 mm.
- Réparation ou remplacement des caniveaux.

## 3. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

<b>3.1</b>	Système d'arrosage automatique pour les terrains de football	Fr.	52'000.--
	Travaux de fouilles	Fr.	25'000.--
<b>3.2</b>	Rénovation du sol sportif des installations d'athlétisme (y compris étude et surveillance des travaux)	Fr.	390'000.--
<b>3.3</b>	Divers et imprévus	Fr.	<u>10'000.--</u>
	<b>Montant du devis estimatif TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>477'000.--</b>
			=====

Ce devis a été établi sur la base de soumissions rentrées.

#### 4. FINANCEMENT

Le montant de **Fr. 477'000.--** sera couvert par la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 15 ans par prélèvement sur le fonds pour investissements futurs.

Cette dépense n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation et a été prévue au plan des investissements pour 2006, compte 170.5010.562.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter ce préavis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 5/2006;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'approuver le projet de rénovation du sol sportif des installations d'athlétisme et remplacement du système d'arrosage du stade du Croset;
2. d'accorder à la Municipalité une demande de crédit de **Fr. 477'000.--** (quatre cent septante-sept mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cette rénovation par la trésorerie courante et de l'amortir sur une période de 15 ans par prélèvement sur le fonds pour investissements futurs. Cette dépense n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation et a été prévue au plan des investissements pour 2006, compte 170.5010.562.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2006.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            Ph. Poget

### Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc:            M. Christian Maeder, section des travaux
- Par la commission des finances:    M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 13 février 2006

CM/CR/rm